

Westerlo, le 02 octobre 2009

Eco-Biscuits, fabricant de biscuits biologiques sans sucre ajouté, prie ses clients de retourner les produits du nom: Biosnack, « Biscuit au chocolat » 45 g avec ACDPA 11/06/2010 et les sachets « Smic-Smac

» 150 g et « Smic-Smac chocolat 150 g.», tous les deux avec ACDPA 16/09/2010 à leur point de vente.

Les marchandises retournées vous seront intégralement remboursées.

Nous avons constaté un problème concernant la qualité. Il se pourrait que de petits morceaux d'une couche de recouvrement approprié aux aliments soient présents dans ces produits (par une faute externe). Bien que cela ne présente absolument aucun danger immédiat et grave pour la santé publique, Eco-Biscuits a décidé de retirer préventivement ces produits du marché, parce que cela ne répond pas aux exigences de qualité que Eco-Biscuits pose à ses produits.

Ce rappel ne concerne qu'exclusivement les produits mentionnés ci-dessus et ne concerne aucun autre produit d'Eco-Biscuits.

Veillez nous excuser de cette incommodité.

Si vous avez encore des questions, vous pouvez nous contacter au numéro 0032.15/22.50.88 ou à ecobiscuits@skynet.be; www.ecobiscuits.be